

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

## Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

### Arbitrage

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et  
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 2 octobre 2018

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION DU CALENDRIER	5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5-7
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	78
ENGAGEMENTS +45 ANS	8
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8-9
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	9-10
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	10-13
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	13-15
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	15-16
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	16-17
CONDOLEANCES	17
FLASH ACTU TECHNIQUE	18
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	19



*Pétition Nationale*  
**#LeSportCompte**

Face à la nouvelle réduction annoncée du budget et des moyens du Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a, le vendredi 21 septembre 2018, mis en ligne une pétition nationale sous l'intitulé suivant

**SPORT POUR TOUS,  
TOUS POUR LE SPORT !**

Le District des Yvelines invite tous les clubs et tous les licenciés à signer cette pétition, dans l'espoir qu'elle permette au Sport Français d'obtenir que soient préservés les moyens qu'il mérite.

Pour signer la pétition

<http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/>



## AGENDA 2018 / 2019 SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
1er	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21

**Le 03/10/18**  
Détection U15 G à Ecquevilly

**Le 04/10/18**  
Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

**Les 05 & 06/10/18**  
Formation Arbitre à 11 - 1ère session - au siège du District

**Le 06/10/18**  
Formation Responsabilité et Assurances Sportives au siège du District

**Le 10/10/18**  
Détectations U15F à Fontenay le Fleury

**Les 12 & 13/10/18**  
Formation Arbitre à 11 - 1ère session - au siège du District

**Le 17/10/18**  
Finale Départementale U15G à Vélizy

**Le 20/10/18**  
Formation Arbitre à 11 - 1ère session - au siège du District

### Les formations gratuites proposées par Profession Sport et Vie Associative 78

- Concrétiser ses projets avec la méthodologie de projet : les 3 & 10 octobre de 9h30 à 17h30 à Trappes

- L'Association et la fonction d'employeur : le vendredi 12 octobre de 10h00 à 17h30 à Trappes

Pour vous inscrire, contactez  
**Morgane LE GLAUNEC** au **01.39.20.12.31**  
ou  
**contact@profession-sport-78.com**

### FORMATION ARBITRE FOOTBALL A 11



La 1ère session de Formation Arbitre Foot à 11 commencera le Vendredi 6 octobre 2018.

La 2ème session de Formation Arbitre Foot à 11 débutera, quant à elle le Vendredi 23 novembre 2018.

Inscrivez vos candidats en [cliquant ici](#)

### FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL



Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

### FORMATIONS DES DIRIGEANTS



Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

N'hésitez pas à vous inscrire pour la formation « Responsabilités et Assurances Sportives » en [cliquant ici](#)

### RATTRAPAGE TEST THEORIQUE & PHYSIQUE DES ARBITRES - SAISON 2018/2019

Rattrapage « **Test THEORIQUE** » [cliquez ici](#)

- Mercredi 10 Octobre 2018 au District
- Samedi 17 Novembre 2018 au District
- Mercredi 12 Décembre 2018 au District

Rattrapage « **Test PHYSIQUE** » [cliquez ici](#)

- Samedi 13 Octobre 2018 – en attente de TRAPPES
- Samedi 17 Novembre 2018 à BOUGIVAL
- Samedi 15 Décembre 2018 à PORCHEVILLE



### Recrutement en contrats aidés 2018 Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)



Dans le cadre de sa politique d'Insertion, le Département vous donne l'opportunité de recruter du personnel en contrat PEC d'ici la fin de l'année 2018.

#### Quels avantages ?

- Une aide financière de 60% du salaire brut dans la limite de 20h hebdo au SMIC (385 €/mois)
- Exonération de certaines charges employeurs

#### Conditions :

- Contrat privé de 20h hebdo minimum
- CDD de 9 mois minimum ou 12 mois maximum
- **Réservés uniquement aux Bénéficiaires du RSA résidant dans le département du 78**

Pour étude des projets de recrutement, merci de retourner le questionnaire [ci-joint](#) **au plus tard le 31 Octobre** à :

**Maryse DAYANGA**  
Chef de Projets  
Agence d'Insertion des Yvelines  
**mdayanga@ext.yvelines.fr**



# COUPE DE FRANCE

## COUPE DE France 4<sup>ème</sup> Tour

L'EXPLOIT DE L'U.S. VERNEUIL SUR SEINE !

**8 autres clubs Yvelinois  
se sont qualifiés  
pour le 5<sup>ème</sup> tour  
de la Coupe de France :**

A.S. CARRIERES GRESILLONS (D 1)  
U.S. CARRIERES SUR SEINE (D 2)  
F.C. CONFLANS (R 1)  
U.S.B.S. EPONE (D 2)  
A.C. HOUILLES (R 2)  
O.F.C. LES MUREAUX ( N3)  
A.S. POISSY (N 2)  
F.C. VERSAILLES 78 (N 3)

*Le tirage au sort aura lieu,  
au siège de la Ligue,  
le mardi 2 octobre 2018, à 18H00.*

*Malgré les 5 Divisions d'écart, c'est l'U.S. VERNEUIL SUR SEINE (D 2) qui a réalisé l'exploit de ce 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France en se qualifiant (2 buts à 1, après prolongation), devant l'OLYMPIQUE NOISY-LE-SEC, qui évolue en Championnat National 3, grâce à deux buts marqués par ses deux entraîneurs-joueurs, Yvon Noughe et Luis De Almeida.*





## RENTRÉE DU FOOTBALL FÉMININ

Les 22 et 29 septembre ont eu lieu les rentrées des U11F et des Fillofoot.

41 jeunes filles se sont retrouvées à Magny-les-Hameaux sur le stade de la Pointe de Chevincourt.

Le plateau Festifoot U11F s'est déroulé dans la bonne humeur et sous un beau soleil d'automne.



Une semaine plus tard, c'était au tour des Fillofoot de faire leur rentrée.

80 jeunes filles de U6F à U9F ont participé au stade des Amandiers de Carrières-sur-Seine à un plateau Festifoot aménagé par les bénévoles de l'USC et les membres de la Commission du Football Féminin du District.



Un grand merci aux deux Clubs de **Magny 78 FC** et de **Carrières-sur-Seine US** d'avoir accueilli ces plateaux festifs.

***La saison est maintenant lancée !***

Rendez-vous est donné aux U11F pour un premier plateau le 6 octobre 2018 et aux plus jeunes le 13 octobre pour un premier Fillofoot.

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 1er octobre 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### MODIFICATIONS POULES

**U19**

#### MONTIGNY LE BX AS 2

Demande du club pour intégrer une 2ème équipe.

La Commission vous affecte sur la poule D3C.

**U15**

La Commission, dans le but d'équilibrer le nombre d'équipes par poules afin de proposer un championnat cohérent sur la saison aux équipes de D5 a procédé à de nombreuses modifications de poules et d'alternances sur les divisions D5A, D5B, D5D, D5E, D5F..

Tous les clubs sont concernés par ces changements, car les calendriers des rencontres vont changer.

Mais les clubs suivants, sont ceux qui subissent directement les changements :

PORCHEVILLE FC 1  
ST GERMAIN FC 2  
BOIS D'ARCY AS 2  
VERSAILLES JUSSIEU AS 1  
VALLEE 78 FC 2 (nouvelle équipe)  
ESSARTS LE ROI AGS 1  
ELANCOURT SC 3  
MONTFORT FC 1  
ST ARNOULT FC 1

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

#### VETERANS

D5-A  
51414.1 PORCHEVILLE FC 12 / BOUAFLE/FLINS ENT 11

D5-E  
53769.1 VERSAILLES 78 FC 13 / MAUREPAS AS 13

**U15**

D5-E  
53220.1 VIROFLAY USM 2 / NEAUPHLE-PONT.2

#### COUPE DES YVELINES SENIORS

POULE UNIQUE DU 16/09/2018  
53467.1 MANTES LA VILLE FC 1 / PECQ US LE 2

#### COUPE DES YVELINES U17

POULE UNIQUE DU 16/09/2018  
53534.1 ST ARNOULT US 1 / VERSAILLES78 FC 3

#### 1ER RAPPEL SENIORS

D6-A  
50664.1 MANTES USC 2 / FONTENAY/ST PÈRE AS 1

#### VETERANS

D5 -C  
51556.1 SARTROUVILLE FC 12 / MONTESSON US 12

**U17**

D4-A  
52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY/SEINE CSM 2

**U15**

D5-E  
53222.1 MONTIGNY LE BTX AS 2 / PLAISIR F O 3  
53224.1 NEAUPHLE-PONT 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1  
53225.1 GUYANCOURT ES 3 / JOUY EN JOSAS US 1

**U16F**

POULE A  
54431.1 HOUILLES AC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 1

### FORFAIT GENERAL SENIORS

D5-A  
50475.1 JUZIERS FC 1

**U19**

D3-B  
546972 FOURQUEUX FOOT OMS 1

**U17**

D4-D  
52575.1 VERRIERRE FC LA 1

**U15**

D5-B  
500542 VERNOLITAIN STADE 1

### FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### 2EME FORFAIT

**U17**

D4-D  
52579.1 ST ARNOULT FC 78 1

### 1ER FORFAIT SENIORS

D5-C  
50612.1 ST ARNOULT FC 78 2

## VETERANS

**D5-B**  
51560.1 SARTROUVILLE FC 12

### U15

**D4-A**  
52863.1 MUREAUX OFC LES 3

**D5-E**  
53226.1 ULMR FC 3

**D5-F**  
53278.1 ST ARNOULT FC 78 1

### SENIORS F

**D1-U**  
53887.1 SARTROUVILLE FC 1

### FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT SENIORS

**D5-B**  
53077.1 VERNOLITAIN STADE 1

### 2EME FORFAIT SENIORS

**D5-A**  
50475.1 JUZIERS FC 1

### U17

**D4-D**  
52576.1 JOUY/VELIZY 1

### U15

**D5-E**  
53229.1 JOUY/VELIZY 1

### 1ER FORFAIT U19

**ERRATUM**  
(FORFAIT ANNULÉ)

**D3-B**  
54081.1 AUBERGENVILLE FC 2

## U15

**D5-D**  
53008.1 MEULAN CN 1

### MATCHES REMIS

#### A JOUER LE 11/10 /2018 À 20H COUPE DES YVELINES CDM

53407.1 ST GERMAIN EN LAYE 5 / MONTFORT FC 5

### MATCHES A PROGRAMMER SENIORS

**D1-U**  
50006.1 CARRIERES GRESILLON 1 / MARLY LE ROI US 1  
50014.1 HOUILLES AC 2 / SARTROUVILLE FC 1  
50015.1 MAUREPAS AS 1 / GARGENVILLE STADE  
50018.1 MANTOIS FC 78 / CARRIE RES GRESILLON 1

**D2 -A**  
50079.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2

**D2-B**  
50147.1 CARRIERE/SEINE US 1 / VALLEE 78 FC 1  
50148.1 BOUGIVAL FOOT 1 / VOISINS FC 1  
50149.1 VELIZY ASC 1 / EPONE USB S 1  
50150.1 VERNEUIL US 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

**D3-B**  
50268.1 MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2

**D4-A**  
50346.1 GARGENVILLE STADE 2 / MAISON LAFFITTES FC1

**D5-B**  
50534.1 VILLEPREUX FC 2 / CARRIERE GRESILLON 2  
50541.1 CROISSY US 2 / HOUILLES AC 3

### CDM

**D1-U**  
51657.1 VILLEPREUX FC 5 / FEUCHEROLLES USA 6  
51683.1 MAGNY 78 FC 5 / VILLEPREUX FC 5

### VETERANS

**D2-A**  
50866.1 SARTROUVILLE FC 11 / POISSY STG CHI AS 11  
50875.1 CROISSY US 11 / HOUILLES AC 11

**D5-B**  
51496.1 VERNEUIL /SEINE US 12 / ST GERMAIN EN LAY 11

**D5-E**  
53769.1 VERSAILLES 78 FC 13 / MAUREPAS AS 13

### U17

**D2-B**  
52237.1 CHATOU AS 1 / HOUILLE AC 1

**D4-A**  
52378.1 CARRIERE GRESILLON 1 / GARGENVILLE/MEZIERE 2

### U15

**D3-B**  
52817.1 VERSAILLES 78 FC 4 / FEUCHEROLLES /BEYNES 1

**D5-F**  
53263.1 ESSART LE ROI AGS 1 / ABLIS SUD 78 1

### SENIORS F

**D1-U**  
53879.1 CARRIERE/SEIN US 1 / SARTROUVILLE FC 1  
53880.1 CROISSY US 1 / VIROFLAY USM 1  
53881.1 PLAISIRS PORT/CLAYES 1 / ELANCOURT OSC 1  
53882.1 MANTOIS 78 FC1 / TRAPPES ES 1

### U16F

**POULE A**  
54432.1 CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1

**POULE B**  
54386.1 MONTIGNY BX AS 2 / BUC FOOT AO 1  
54387.1 PLAISIRS FO 1 / GUYANCOURT ES 1  
54391.1 BUC FOOT AO 1 / GUYANCOURT ES 1

### CRITERIUM LUNDI SOIR

**POULE A**  
54331.1 SARTROUVILLE FC 1 / APPY FC1

**POULE B**  
54360.1 IN AS 1 / PORT MARLY CS1

### FUTSAL

**D2-U**  
54477.1 HERCULES FUTSAL C 2 / TRAPPES YVELINES 2

## MATCHES A JOUER

### À JOUER À UNE DATE ULTERIEURE SENIORS

<b>D1-U</b> 50006.1	CARRIERES GRESILLONS 1 / MARLY LE ROI US 1
<b>D3-B</b> 50268.1	MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2
<b>D5-B</b> 50534.1	VILLEPREUX FC 2 / CARRIERES GRESILLONS 2

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

COMMISSION DU 01/10/18

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), P. ALEXANDRE (Vice-Président), R. PANARIELLO, Mme RUPERT. H. SOULE

**Absents excusés**: M. Y. AVOIRTE, L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIERS VETERANS

**D3-A DU 30/09/2018**

**51009.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / VILLENES ORGEVAL 11**

Pris note du rapport du délégué, en attente du rapport de l'arbitre.

## DEMANDES SENIORS

**D1-U DU 14/10/2018**

**50030.1 MONTESSON U.S. 1 / MANTOIS 78 F.C. 3**

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 13.10.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit du MANTOIS.

**D1-U DU 11/11/2018**

**50045.1 MONTESSON U.S. 1 / HARDRICOURT US 1**

Demande de MONTESSON pour avancer la rencontre au Samedi 10.11.18 (la veille) à 20h.

En attente de l'accord écrit de HARDRICOURT.

## U19

**D2-B DU 21/10/2018**

**51919.1 VALLEE 78 FC 1 / CHESNAY 78 FC LE 1**

Afin de préserver l'alternance des U19 D2-B et des U17 D2-B, demande de VALLEE 78 pour inverser les rencontres et que cela devienne:

**D2-B DU 21/10/2018 à 15h**

51919.1 CHESNAY 78 FC LE 1 / VALLEE 78 FC 1

**D2-B DU 24/03/2019 à 13h**

51919.2 VALLEE 78 FC 1 / CHESNAY 78 FC LE 1

En attente de l'accord écrit du CHESNAY.

## U17

**D4-A DU 23/09/2018**

**52375.1 MANTES LA VILLE FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 2**

Pris note du courrier de ROSNY et demande des explications au club de MANTES LA VILLE, pour le **Lundi 8 octobre à 12H00 au plus tard.**

**D4-C DU 21/10/2018**

**52527.1 GUYANCOURT ES 2 / FOURQUEUX FOOT OMS 1**

En raison d'une invitation au Canal Football Club pour voir le match Monaco - Nice, demande de FOURQUEUX pour inverser la rencontre.

En attente de l'accord écrit de GUYANCOURT.

## CRITERIUM LUNDI SOIR

**POULE B DU 24/09/2018**

**54360.1 IN AS 1 / PORT MARLY C.S. 1**

Suite au report du match, sans date, demande de IN AS pour inverser le match aller (celui-ci) et le match retour (du 12.11.18) pour que IN AS puisse les recevoir un lundi soir (seul créneau où ils ont un terrain de disponible).

Proposition du Jeudi 25 Octobre 2018 comme date de report à Port-Marly.

La Commission donne son accord.

## FUTSAL

**D2**

**582762 LEONES**

La commission a pris note de vos demandes de changement de jour de match (du Vendredi au Samedi lorsque la salle n'est pas disponible) et donne son accord pour cette modification.

Le calendrier a été mis à jour en conséquence.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### U15

**546972 FOURQUEUX FOOT OMS**

Demande de modification pour l'horaire des matches U15 A et B à domicile, car il n'y a que 2 vestiaires et les matches de 14h se terminant vers 15h30 nous gênent pour l'organisation des matches U13 et U16F à 16h.

La Commission demande à FOURQUEUX de préciser les horaires souhaités.

FOURQUEUX souhaite faire le coup d'envoi à 13h30 chaque Samedi.

Compte tenu du motif invoqué la commission donne son accord et vous demande de prévenir les clubs adverses.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

## SENIORS

**D3-A DU 30/09/2018**

**50216.1 HOUILLES S.O. 1 / PECQ US LE 2**

Pris note du rapport de HOUILLES SO et de l'arbitre.

La Cion rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une connexion internet le jour du match à condition d'avoir préparé la rencontre au préalable

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de HOUILLES SO d'un avertissement et d'une amende de 30€

**D6-A DU 23/09/2018**

**50664.1 MANTES U.S.C. 2 / FONTENAY ST PERE AS 1**

Pris note du rapport de MANTES USC.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de MANTES USC d'un avertissement et d'une amende de 30€

## COUPE DES YVELINES SENIORS

**53497.1 DU 16/09/2018**

**FEUCHEROLLES USA 1 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 1**

Après rappel et absence de rapport, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€

## COUPE DU COMITE SENIOR

53507.1 DU 16/09/2018

### ANDRESY F.C. 2 / EPONE USBS 2

Après rappel et absence de rapport, la commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€

**U17**

D4-D DU 30/09/2018

### 52577.1 MONTFORT FC 1 / YVELINES/VEGRE 1

Pris note du rapport de Montfort.

**U15**

D5-C DU 09/2018

### 53133.1 PARIS ST GERMAIN FC 3 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2

Pris note du rapport de Paris St Germain et de MAISONS LAFFITTE.

**U13F**

U13-A DU 29/09/2018

### 54781.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / LIMAY ALJ 1

Pris note du rapport de GUERVILLE.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F l'équipe de GUERVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30 €

## CRITERIUM ESPOIR U11

POULE A DU 29/09/201

### 54524.1 POISSY AS 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1

Pris note du rapport de POISSY.

La commission sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de PSG d'un avertissement et d'une amende de 30 €

POULE A DU 29/09/2018

### 54522.1 CONFLANS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1

Pris note du rapport de CONFLANS.

La commission, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F, sanctionne l'équipe de MANTOIS d'un avertissement et d'une amende de 30 €

## CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 29/09/2018

### 54578.1 CONFLANS F.C. 11 / MANTOIS 78 FC 11

Pris note du rapport de CONFLANS.

La commission selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F sanctionne l'équipe de MANTOIS d'un avertissement et d'une amende de 30 €

## DEMANDE DE RAPPORT VETERANS

D3-B DU 30/09/2018

### 51077.1 CELLOIS/LOUVECIENNES 13/MAISONS-LAFFITTE F.C 11

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

**U15**

U15 D5-C DU 29/09/2018

### 53137.1 HOUILLES S.O. 2 / MAISONS LAFFITTE F.C 2

Pris note du rapport HOUILLES SO et après lecture de la feuille de match, la commission demande aux deux équipes un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

## FOOT LOISIR + 45 ANS

Le nouveau Critérium Foot Loisir à 8 + 45 ans démarrera le Vendredi 12 Octobre 2018.

Voici la liste des clubs engagés à ce jour:

- 1 - AEF 78
- 2 - Bois d'Arcy
- 3 - Croissy
- 4 - Écquevilly
- 5 - Épône
- 6 - Feucherolles
- 7 - Juziers
- 8 - Mauloise
- 9 - Maurepas
- 10 - Montigny
- 11 - Versailles
- 12 - Voisins

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 27.09.2018

**Présents :** Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DE-LESCHAUX Alain(Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUJIN Laurent (CD), VE-RITE Max.

**Excusés :** MM HOUZE Michel (Sec) , GUICHETEAU Didier (CDA).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## REPRISE DES DOSSIERS SENIORS

Coupe des Yvelines

### 20834170 du 16.09.2018 HARDRICOURT US 1 / LES MUREAUX OFC3

Réponse des MUREAUX. Remerciements.

Réclamation de HARDRICOURT concernant l'Art. 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure qui ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain

Après vérifications, la Commission dit **réclamation de HARDRICOURT recevable mais non fondée**. Aucun des joueurs des MUREAUX inscrit sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club le 09.09.2018 en R 3 (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

**Résultat acquis sur le terrain : HARDRICOURT / LES MUREAUX 0/2**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH VETERANS

D3A

### 20490053 du 23.09.2018 CHAMBOURCY ASM 12 / MAGNANVILLE FC 12

La Commission, pris connaissance de la réclamation de MAGNANVILLE, à la mi-temps, concernant la participation en 1ere période d'un arbitre-assistant non inscrit sur la feuille de match (M. MOTTA).

Considérant, que l'arbitre-assistant, M. PIOCHE, est arrivé à la mi-temps et que l'arbitre central bénévole aurait dû exiger l'inscription de M. MOTTA sur la feuille de match

Considérant que M. MOTTA est titulaire d'une licence joueur.

Considérant qu'une réclamation ne peut mettre en cause que la qualification et/ou la participation exclusivement des joueurs,

La Commission dit :



Résultat acquis sur le terrain : CHAMBOURCY 3 PTS 2 Buts.  
MAGNANVILLE 1 Pt 1 But.

Amende 25 € à CHAMBOURCY pour exercice de fonctions officielles par un licencié non inscrit sur la feuille de match (M. MOTTA).

## MATCHES AMICAUX

### MAGNY FC

Pris note de la rencontre suivante, le 29.09.2018 à 14H :  
U15 contre BOIS D'ARCY

## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

### Réunion Restreinte du 25/09/18

**Présents:** Mme Nathalie PASIERB, MM Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphan PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Mustapha JINAMI, Patrick Alexandre, Lotfi ZARKA, Gaël DELOIRIE

**Absents excusés:** Mme Natacha HUGEL, M. Sophian KADI

## COURRIERS

Mail de la CRA en date du 25 septembre 2018 concernant les doléances de M.Théo CLAMEN, arbitre stagiaire ligue - Pris Note. Un membre de la CDA le contactera.

Mail de M.CHAVERLANGE KENNY Matéo en date du 24 septembre 2018 concernant sa volonté de n'arbitrer qu'en U15. Le fait de jouer le dimanche après-midi est incompatible avec la filière promotionnelle. De ce fait, nous vous retirons de la filière. Transmis à la section Désignation.

Suite au mail de M.BAKA Abdelhafid en date du 9 septembre 2018 concernant la révision de sa note théorique, la CDA, après vérification, confirme votre note théorique et votre classement de la saison 2017-2018, vous classant arbitre D4.

## DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

**BREVAL LONGNES**– Vétérans D3/A – VILLENES ORGEVAL 11 – BREVAL LONGNES 11 du 7 octobre 2018 arrivée le 19 septembre 2018

**BREVAL LONGNES**– Vétérans D3/A – CHAMBOURCY ASM 12 – BREVAL LONGNES 11 du 14 octobre 2018 arrivée le 24 septembre 2018

**AUBERGENVILLE FC** – Vétérans D3/A – VERSAILLES JUSSIEU 11 - AUBERGENVILLE FC 12 du 7 octobre 2018 arrivée le 21 septembre 2018

**PORT MARLY CS** – Vétérans D5/C – Port Marly CS – LE PECQ US du 14 octobre 2018 arrivée le 24 septembre 2018

**PORT MARLY CS** – Vétérans D5/C – SARTROUVILLE FC -Port Marly CS du 3 février 2019 arrivée le 24 septembre 2018

**PORT MARLY CS** – Vétérans D5/C – MESNIL LE ROI - Port Marly CS du 17 mars 2019 arrivée le 24 septembre 2018

**PORT MARLY CS** – Vétérans D5/C – LE PECQ US - Port Marly CS du 26 mai 2019 arrivée le 24 septembre 2018

**VILLENES ORGEVAL** – Vétérans D3/A CHAMBOURCY ASM12 – VILLENES ORGEVAL 11 du 21 octobre 2018 arrivé le 20 septembre 2018

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

**ANDRESY FC** – U17 D4/B – Maurecourt – Andrésy FC du 30 septembre 2018 arrivée le 25 septembre 2018

**GUERVILLE ARNOUVILLE** – Vétéran D3/A –Bréval Longnes FC11 – Guerville Arnouville 11 du 30 septembre 2018, arrivée le 25 septembre 2018.

**ABLIS FC78** – Vétéran D4/C- Houdanaise RégionFC – Abis FC78 du 30 septembre 2018, arrivée le 20 septembre 2018.

**PORT MARLY CS** – Vétéran D5/C- Port-Marly C – Mesnil AS du 7 octobre 2018, arrivée le 24 septembre 2018.

*La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)*

## DEMANDE DE RAPPORTS SENIORS

**D2B DU 23/09/18**

### 20488148 BOUGIVAL FOOT 1 / MAULOISE US 1

Demande de rapport complémentaire à M.AIT CHEIK Houmad, arbitre central DYF, avant le 2 octobre 2018 à 12h00, suite à la réserve technique déposée par le Capitaine de MAULOISE US1

Demande de rapport à:

M.DUPONT Fabrice, arbitre assistant DYF, avant le 2 octobre 2018 à 12h00, suite à la réserve technique déposée par le Capitaine de MAULOISE US1

M.EL KERARTI Alexis, arbitre assistant DYF, avant le 2 octobre 2018 à 12h00 suite à la réserve technique déposée par le Capitaine de MAULOISE US1.

M.DESTEVE DE BOSCH Thibault, délégué du club de BOUGIVAL FOOT 1, avant le 2 octobre 2018 à 12h00 suite à la réserve technique déposée par le Capitaine de MAULOISE US 1.

## AUDITIONS SENIORS

**D4A DU 09/09/18**

### 20488273 LIMAY ALJ 2 / ROSNY SUR SEINE CSM 1

Faisant suite au dossier transmis par la Commission de Discipline de 1ère Instance, concernant des réserves techniques portées sur la FMI de la rencontre citée en référence, par le capitaine de LIMAY ALJ.

La Commission ayant besoin de précisions complémentaires, sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été portées.

Ayant règlementairement convoqué en sa séance restreinte :

### **Présents :**

M. ARCIZET Alain licence 2329952603, délégué officiel DYF sur la rencontre,

M. MIGNON Gaëtan licence 2398012996, arbitre officiel DYF de la rencontre,

M. EL MBARKI Ahmed licence 2330005814, délégué du club LIMAY ALJ pour la rencontre,

M. HOUIN Laurent licence 2300079823, arbitre assistant de ROSNY SUR SEINE CSM,

### **Absents excusés :**

M. BAHICH Ali licence 2358044468, arbitre assistant de LIMAY ALJ,  
M. PRONZOLA Gary licence 2318072715, délégué du club ROSNY SUR SEINE CSM pour la rencontre,

Considérant que la Commission de Discipline de première instance, saisie au préalable du dossier, n'a pu statuer ni délibérer ne s'agissant pas en l'espèce pas d'un fait disciplinaire,

Après étude des pièces versées au dossier,

### Sur la forme

Constatant que les réserves techniques portées au dos de la feuille de match informatisée de la rencontre citée en référence, ont été inscrites après la 69ème, minute fin de la rencontre, dans le vestiaire de M. l'Arbitre, par le capitaine de l'équipe de Limay en présence du capitaine de l'équipe de Rosny, du délégué officiel DYF et les deux délégués d'équipe,

Considérant que le dépôt de ces réserves techniques est conforme aux dispositions prévues à l'article 146 des Statuts Fédéraux et à la Loi 5 article 7.02 du football et ses règles édictées par l'IFAB, indiquant notamment que c'est le capitaine de l'équipe qui demande à poser les réserves, le capitaine de l'équipe adverse ainsi que l'assistant le plus proche étant présents, Considérant que lesdites réserves pour faute technique n'ont pas été confirmées dans les 48 heures tel que prévu à l'article 30 alinéa 13 du règlement Sportif du District des Yvelines,

### **Les réserves ainsi posées sont irrecevables sur la forme**

### Sur le fond

Les réserves portent sur le fait que suite à une nouvelle blessure d'un joueur de Rosny Sur Seine nécessitant son transport par les pompiers, M. l'Arbitre après en avoir avisé les éducateurs et capitaines des deux équipes, n'a pas repris la rencontre et a renvoyé les joueurs aux vestiaires.

Des diverses auditions, il en résulte :

Que M. l'Arbitre indique que suite à la blessure d'un deuxième joueur de Rosny (le gardien étant déjà sorti pour blessure au visage provoquée par un joueur de Limay), il a trouvé que l'ambiance n'était plus au jeu. Il avait le sentiment que la partie pouvait dégénérer à tout moment. Ne voulant pas d'autres blessés, il a indiqué son souhait d'arrêter la rencontre aux éducateurs,

Que M. le Délégué de Limay explique que son équipe voulait continuer la rencontre, le capitaine l'ayant signifié à M. l'Arbitre, d'autant que le score était de 3 à 3 à cet instant et que le gain de la rencontre était possible d'un côté comme de l'autre,

Que pour sa part, l'éducateur de Rosny craignant d'avoir d'autres blessés ne voulait pas continuer,

Que finalement, M. l'Arbitre reconnaît avoir apprécié la situation plus par un sentiment et une impression que par de réels faits (envahissement, crainte pour son intégrité ou celle des joueurs, bagarre etc...)

La Commission ayant délibéré hors la présence des personnes auditionnées,

Statuant en premier ressort,

Dit que :

« Malgré le fait que sur la forme, les réserves techniques ne sont pas recevables du fait qu'elles n'ont pas été confirmées dans les 48 heures par le club plaignant,

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi 7 du Football et ses Règles édictées par l'IFAB, la Commission de District de l'Arbitrage retient tout de même la faute technique imputable à monsieur l'Arbitre officiel. »

### Sur le sort de la rencontre

La décision de M. l'Arbitre ayant eu pour conséquence de ne pas aller au terme de la rencontre sans motif légitime,

**La Commission dit :**

**Match à jouer avec 1 Arbitre Officiel et un Délégué à la charge du D.Y.F**

**Motif :** Rencontre n'ayant pas été menée à son terme par M. l'Arbitre officiel.

### Sur la décision administrative

M. l'Arbitre ayant failli aux devoirs de sa charge en ne menant pas la rencontre à son terme, des circonstances atténuantes étant retenues quant aux motifs de sa décision,

M. l'Arbitre reconnaissant l'erreur commise, de ses dire n'ayant agi que pour préserver physiquement les joueurs, bien que tous les acteurs de la rencontre s'attachent à dire que le match se déroulait dans une bonne ambiance et que les dommages ne sont pas dû à des mauvais gestes volontaires cherchant à blesser.

**La Commission décide de :**

**-Rappeler formellement M. MIGNON Gaëtan, arbitre officiel DYF aux devoirs de sa charge,**

**-Soustraire M. l'Arbitre, de la désignation, pour une période de trois (3) matchs à compter du 05 octobre 2018.**

**Motif :** Faute technique n'ayant pas permis de mener la rencontre à son terme.

**La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que Conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les présentes décisions sont susceptibles de recours en dernier ressort devant la Commission d'Appel Chargée des Affaires Courantes du District des Yvelines., selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement disciplinaire du District, dans le délai de 7 jours à compter de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire figurant en annexe 1 au Règlement Sportif du District.**

## **RAPPEL**

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle à tous les arbitres que la désignation officielle peut être modifiée jusqu'au vendredi soir 18 heures.

Les arbitres sont donc priés de consulter leur compte le vendredi après 18 heures même si le week-end se trouve en période de vacances scolaires.

Vu le nombre important de rencontres remises, certaines seront probablement placées en semaine. Vous voudrez donc bien vérifier vos désignations plusieurs fois dans la semaine.

Tout manquement à cette directive sera sanctionné.

## **NOTA**

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents survenant pendant une rencontre et de le transmettre au DYF avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Réunion Restreinte du 25/09/18

**Présents :** M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Paul DRAY

**Excusés :** M. Francis VENIEN

**Invité :** M. Christian MEYER

**Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage,  
arrêté au 24 septembre 2018.**

## **DEMISSION DE L'ARBITRAGE**

**Dossier arbitre : Monsieur ALEXANDRE Stéphane**

**Club : CHANTELOUP LES VIGNES**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Pris connaissance du courrier électronique de **Monsieur ALEXANDRE Stéphane** en date du **25/06/2018** nous informant de sa démission de l'arbitrage.

Dit que conformément à l'article 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur ALEXANDRE Stéphane** ne représente plus le club de **CHANTELOUP LES VIGNES** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

**Copie :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
CHANTELOUP LES VIGNES

## DEMANDE D'UN CONGE SABBATIQUE

**Dossier arbitre : Monsieur MILORIAUX Laurent**

**Club : MONTRouGE FC 92**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur MILORIAUX Laurent** en date du **28/08/2018** nous informant de son souhait d'obtenir un congé sabbatique pour la saison 2018/2019 suite à un changement de situation personnelle

La Commission, prend note de l'avis favorable donné par la Commission de District de l'Arbitrage

Dit que conformément à l'article 33 C du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur MILORIAUX Laurent** bénéficie d'un congé sabbatique pour la saison 2018/2019

**Monsieur MILORIAUX Laurent** continue à représenter son club d'appartenance pour la saison 2018/2019

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
MONTRouGE FC 92

**Dossier arbitre : Monsieur BUEE Vincent**

**Club : ES GUYANCOURT Football**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur BUEE Vincent** en date du **03/09/2018** nous informant de son souhait d'obtenir un congé sabbatique pour la saison 2018/2019 suite à un changement de situation professionnelle

La Commission, prend note de l'avis favorable donné par la Commission de District de l'Arbitrage

Dit que conformément à l'article 33 C du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur BUEE Vincent** bénéficie d'un congé sabbatique pour la saison 2018/2019 et continue à représenter son club d'appartenance pour la saison 2018/2019

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
ES GUYANCOURT Football

**Dossier arbitre : Monsieur OSMANI Abdelhakim**

**Club : BOUAFLES FLINS**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur OSMANI Abdelhakim** en date du **06/09/2018** nous informant de sa décision d'arrêter l'arbitrage pour une année afin de se consacrer à ses études.

La Commission, prend note de l'avis défavorable donné par la Commission de District de l'Arbitrage, **Monsieur OSMANI Abdelhakim** ayant déjà bénéficié d'un congé sabbatique suite à son courrier du 02/10/2017.

Cet arbitre vaudra bien faire connaître rapidement sa décision quant à continuer ou non l'arbitrage.

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
BOUAFLES FLINS

**Dossier arbitre : Monsieur TRACHI Nouredine**

**Club : VELIZY AS CHENE**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier du club de VELIZY AS CHENE en date du **27/06/2018** demandant de noter que **Monsieur TRACHI Nouredine** représenterait son club pour la saison 2018/2019, la commission fait remarquer que la demande de changement de club devait être faite par **Monsieur TRACHI Nouredine**, et demande à VELIZY AS CHENE de bien vouloir informer ce dernier qu'il doit la faire parvenir au service administratif du DYF.

La commission indique que **Monsieur TRACHI** ayant quitter le club de Montigny il ne pourra représenter le club de Velizy qu'à partir de la SAISON 2020/2021

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
VELIZY AS CHENE

**Dossier arbitre : Monsieur PAINDEPICE Leandre**

**Club : VELIZY AS CHENE**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier du club de VELIZY AS CHENE en date du **27/06/2018** demandant de noter que **Monsieur PAINDEPICE Léandre** représenterait son club pour la saison 2018/2019, la commission fait remarquer que la demande de changement de club devait être faite par **Monsieur PAINDEPICE Léandre**, et demande à VELIZY AS CHENE de bien vouloir informer ce dernier qu'il doit la faire parvenir au service administratif du DYF.

La Commission indique que **Monsieur PAINDEPICE** ayant quitter le club de Meulan il ne pourra représenter le club de Vélizy qu'à partir de la saison 2020/2021

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
VELIZY AS CHENE

## ETUDE DES COURRIELS DES CLUBS ET DES ARBITRES

**Dossier arbitre : Monsieur CAGNON Fabrice**

**Club : ACBB BOULOGNE (92)**

La Commission prend note du courrier de **Monsieur CAGNON Fabrice** l'informant qu'il désire conserver son club de rattachement l' ACBB BOULOGNE (92), n° d'affiliation 500051

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
Commission de District de l'Arbitrage des Hauts de Seine  
ACBB Boulogne (92)

**Club : LOUVECIENNES AS**

La Commission prend note du courrier du Club de LOUVECIENNES AS et lui fait savoir qu'il n'est soumis à aucune obligation car les clubs opérant en dernière Division de District demeurent dispensés de toutes obligations en matière de Statut de l'Arbitrage.

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
Louveciennes AS  
Monsieur le Directeur du DYF

**Dossier arbitre : Monsieur TISSERAND Pascal**

**Club : PEUGEOT POISSY ASCA**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **PEUGEOT POISSY ASCA** en date du **28/06/2018** informant de sa mise en inactivité

La Commission prend note et dit que  
En application des articles 30 / 31 et 32.1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur TISSERAND Pascal** est libre de couvrir le club de son choix pour la saison 2018/2019

**Copie :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
**Dossier arbitre : Monsieur VANESSE Jérôme**

**Club : PEUGEOT POISSY ASCA**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

Après avoir pris connaissance du courrier de **PEUGEOT POISSY ASCA** en date du **28/06/2018** informant de sa mise en inactivité

La Commission prend note et dit que  
En application des articles 30 / 31 et 32.1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur VANESSE Jérôme** est libre de couvrir le club de son choix pour la saison 2018/2019.

**Copie :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines

**Dossier arbitre : Monsieur Louis YOSHIDA**

**Club : INDEPENDANT DISTRICT YVELINES**

La Commission

Jugeant en premier ressort,

Après lecture des pièces versées au dossier

La commission prend note de l'avis favorable de la commission de district d'arbitrage.

Après avoir pris connaissance du courrier de **Monsieur Louis YOSHIDA** en date du **16/07/2018** informant de sa décision quitter son statut d'indépendant pour représenter le club de **MARLY-LE-ROI US** pour la saison 2018/2019.

La Commission prend note et dit que :  
En application des articles 30.2 et 33C du Statut Fédéral de l'Arbitrage, **Monsieur Louis YOSHIDA** pourra représenter le club de **MARLY LE ROI US** pour la saison 2018/2019.

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
MARLY LE ROI US

Mail de **VILLENES ORGEVAL FC** (545102) en date du 14/08/18 concernant la sanction financière, plus 2 joueurs mutation en moins, infligée sur la saison 2017/2018  
 La Commission indique que l'infraction est constatée pour une saison mais infligée la saison suivante.  
 Vous avez effectivement validé la licence de l'arbitre manquant en date du 10/07/2018 régularisant ainsi votre situation pour la saison 2018/2019

Mail de **MARLY LE ROI US** (508713) en date du 07/09/2018 informant la Commission qu'un arbitre représentant le club sollicite de la CDA un congé sabbatique pour la saison 2018/2019  
 Après information auprès de la CDA aucune demande officielle n'a été adressée par Monsieur l'arbitre.  
 La Commission rappelle qu'un club ne peut se substituer à l'arbitre.  
 Monsieur OUMAZOUZ Saïd voudra donc faire parvenir dans les plus brefs délais un courrier ou un mail au DYF afin que sa demande soit étudiée

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
 MARLY LE ROI US  
 Monsieur l'arbitre

Mail de **CARRIERES GRESILLON (518199)** en date du 31/08/2018 informant la Commission qu'un arbitre représentant le club sollicite de la CDA un congé sabbatique pour la saison 2018/2019  
 Après information auprès de la CDA aucune demande officielle n'a été adressée par Monsieur l'arbitre malgré plusieurs demandes.  
 La Commission rappelle qu'un club ne peut se substituer à l'arbitre.  
 Monsieur SAUVANET Jean Marc voudra donc faire parvenir dans les plus brefs délais un courrier ou un mail au DYF afin que sa demande soit étudiée

**Copies :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines  
 CARRIERES GRESILLON US  
 Monsieur l'arbitre

Mail de **CARRIERE SUR SEINE US** (513864) en date du 29/06/18 concernant la sanction financière, plus 2 joueurs mutation en moins, infligée sur la saison 2017/2018  
 La Commission indique que l'infraction est constatée pour une saison mais infligée la saison suivante.  
 Conformément à la décision prise par la CDA il a été accordé à Monsieur Pascal RIVIERE de pouvoir représenter le club de CARRIERES SUR SEINE US à compter de la saison 2018/2019 se mettant ainsi en conformité pour ladite saison.

Mail de **MAUREPAS AS** (523623) en date du 21/07/2018 concernant le nombre de muté supplémentaire pour la saison 2018/2019  
 La Commission rappelle que le nombre de muté supplémentaire s'établit en fin de saison pour application la saison suivante  
 Le nombre d'arbitre n'est comptabilisée que sur une seule saison à savoir la dernière écoulée soit 2017/2018.

Mail de **AS POISSY FOOTBALL** (500411) en date du 21/08/2018 concernant l'édition de la licence de Monsieur CISSE Mamadou en provenance du district de la Seine Saint Denis (93)  
 Le nécessaire a été fait.

**Mail de la COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE**  
*Pris connaissance du procès verbal du 5 juillet 2018 envoyé par la COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE relatif au bénéfice d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine.*

*La Commission prend note des mutés supplémentaires comme suit*

**500634 RAMBOUILLET YVELINES FC**  
 1 muté supplémentaire affecté à l'équipe Séniors D2

**500864 TRAPPES ETOILE SPORTIVE**  
 1 muté supplémentaire affecté à l'équipe séniors R3

**513620 ES GUYANCOURT FOOTBALL**  
 1 muté supplémentaire affecté à l'équipe séniors D1

**534673 VOISINS FC**  
 1 muté supplémentaire affecté à l'équipe séniors D2

**541170 ELANCOURT OSC**  
 1 muté supplémentaire affecté à l'équipe séniors D3

**Copie :** Commission de District de l'Arbitrage des Yvelines

**RAPPEL AUX CLUBS CONCERNANT LES « TRES JEUNES ARBITRES »**  
**EXTRAIT DE L'ANNEXE 3 DU REGLEMENT SPORTIF GENERAL DE LA LPIFF**  
**REGLEMENT DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

**Statut Régional :**

1/ Nombre d'arbitres du club  
 Depuis la saison 2003-2004 (texte voté lors de l'Assemblée Générale de la L.P.I.F.F. du 27 avril 2002), les clubs de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts ont l'obligation de mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue :

- Pour les clubs dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en Championnat de L1 ou de L2 : \* 4 arbitres supplémentaires par rapport au Statut Fédéral.

- Pour les clubs dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en Championnat National 1, en Championnat National 2 ou en Championnat National 3 : \* 3 arbitres supplémentaires par rapport au Statut Fédéral.

- Pour les clubs dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en Championnat de Ligue ou en Départemental 1 : \* 2 arbitres supplémentaires par rapport au Statut Fédéral.

**RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERME D'ARBITRES A FOURNIR**

**STATUT FEDERAL**

Ligue 1	10
Ligue 2	8
National 1	6
National 2 et National 3	5
Régional 1	4
Régional 2	3
Régional 3 - Régional 4 et Départemental 1	2
Championnat Féminin de Division 1	2

**STATUT L.P.I.F.F. + DISTRICTS**

Ligue 1	14
Ligue 2	12
National 1	9
National 2 et National 3	8
Régional 1	6
Régional 2	5
Régional 3 - Régional 4 et Départemental 1	4
Championnat Féminin de Division 1	2
Départemental 2 et Départemental 3 Seniors	2
Autres divisions de District :	1
Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de Seniors C.D.M. ou de Vétérans	

\* L'arbitre mis à la disposition de la Ligue ou du District par les clubs de Futsal de Régional 1 et Régional 2 est obligatoirement un arbitre Futsal tel que défini à l'article 43 du Statut de l'Arbitrage.

Pour satisfaire à cette obligation supplémentaire, et seulement à celle -là, les clubs ont la possibilité de mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue, non seulement des arbitres officiels qui leur sont rattachés au sens de l'article 33 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, mais également :

- √ des très jeunes arbitres, à raison de deux pour une obligation.
- √ - des "arbitres de club", dont le statut est fixé à l'article 24 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage de la L.P.I.F.F..

Ces équivalences, si elles permettent aux clubs d'être en conformité avec les obligations, ne donnent pas la possibilité à un joueur muté supplémentaire en application de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage. En outre, les clubs pour lesquels l'obligation supplémentaire fixée supra est supérieure à 1 arbitre, ont l'obligation de mettre à la disposition de leur District ou de la Ligue au moins un arbitre officiel ou un "arbitre de club".

**EXTRAIT**  
**Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage**

**Article 23.** - Statut du Très Jeune Arbitre.

23.1 - Tout jeune joueur licencié dans un club qui est âgé de 13 et 14 ans au 1er Janvier de la saison en cours peut devenir " Très Jeune Arbitre". Il doit suivre un stage de formation à l'issue duquel il passe un test théorique en liaison et avec l'assistance des Commissions de Football à effectif réduit. Les désignations sont effectuées par les C.D.A. et ne portent que sur des rencontres de Football à effectif réduit officielles organisées par la Ligue ou les Districts. Il arbitre de préférence des matches neutres. Le « Très Jeune Arbitre » a priorité sur un dirigeant. Il ne peut être récusé.

23.4 - Le " Très Jeune Arbitre " doit obligatoirement être licencié à un club et ne peut représenter au Statut de l'Arbitrage que le club pour lequel il a été formé (annexe 3 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

23.5 - Le " Très Jeune Arbitre " doit passer un test théorique au début de chaque saison.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 1er octobre 2018

**Présents :** Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, INACIO, LOUVEL, PEDRO, VIMONT  
**Absents excusés :** MM. BALTHAM, DUTACQ,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### JOURNÉE D'ACCUEIL

La Commission, maintenant que toutes les journées d'accueil sont terminées, demande aux clubs participant de lui faire un retour sur la réalisation de ces journées.

Pour cela, elle vous contactera directement afin de remplir un formulaire interactif.

### PLATEAUX U7

Pour consulter la répartition des clubs au premier plateau de la saison, qui aura lieu le samedi 6 octobre 2018 : [Cliquez ici](#)

### Inscriptions tardives

La Commission ne souhaite pas procéder à des bouleversements importants des plateaux déjà existants. Elle a donc comblé des trous quand il en existait, mais elle ne fera pas plus pour le premier plateau de la saison. Pour les clubs suivants, la Commission vous demande de vous rapprocher les uns des autres, afin de créer un plateau supplémentaire.

AUTEUILLOIS AS : 2 équipes : pas d'accueil  
BAILLY NOISY SFC : 3 équipes le matin  
JUZIERS FC : 1 équipe  
LIMAY ALJ : aucune équipe renseignée  
YVELINES US : 4 équipes le matin

### Inscriptions 2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais ouvertes. Elles se clôtureront le vendredi 12 octobre. Chaque club et responsable de catégorie déclaré ont reçu un mail en ce sens la semaine dernière.

### Courriers

#### MAISONS LAFFITTE FC

Demande du club pour basculer ses équipes de l'après-midi au matin. La Commission, afin de ne pas perturber les plateaux actuels ne peut accéder à votre demande pour le 6 octobre (de toute façon le créneau du matin est plein). Elle vous suggère d'ajuster vos inscriptions pour la 2ème phase.

#### 850 103 du 06/10/18 : VERNOLITAIN STADE

Le club d'ANDRESY FC nous informe qu'il ne pourra se rendre sur ce plateau en raison de situations familiales imprévues de l'encadrement.

La Commission prend note, VERNOLITAIN STADE a été mis au courant. Elle remplace ces équipes par celles de AUTEUILLOIS AS.

### PLATEAUX U9

Pour consulter la répartition des clubs aux premiers plateaux de la saison, qui auront lieu les samedis 29 septembre & 13 octobre 2018 : [Cliquez ici](#)

### Inscriptions tardives

La Commission ne souhaite pas procéder à des bouleversements importants des plateaux déjà existants. Elle a donc comblé des trous quand il en existait, mais elle ne fera pas plus pour les prochains plateaux. Pour les clubs suivants, la Commission vous demande de vous rapprocher les uns des autres, afin de créer un ou des plateau(x) supplémentaire(s).

AUTEUILLOIS AS : 3 équipes : pas d'accueil  
JUZIERS FC : 2 équipes  
LIMAY ALJ : aucune équipe renseignée  
PECQ US : 4 équipes

### Inscriptions 2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (10/11, 24/11 & 08/12) est désormais ouverte. Elle se clôturera le vendredi 5 octobre. Chaque club et responsable de catégorie déclarée, ont reçu un mail en ce sens la semaine dernière.

Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#)

### Courriers

#### FONTENAY LE FLEURY AS

En raison de sa participation aux plateaux Espérance U8-U9, le club ne peut assurer les 3 équipes supplémentaires inscrites sur les plateaux classiques.

La Commission prend note, regrette ce doublon, bien qu'elle avait précisée de prendre en compte les plateaux Espérance dans l'inscription aux plateaux classiques. Elle remplace ces équipes par celles des ESSARTS LE ROI AGS à VOISINS FC.

#### POISSY AS

En raison de sa participation aux plateaux Espérance U8-U9, le club ne peut assurer les 4 équipes supplémentaires inscrites sur les plateaux classiques.

La Commission prend note, regrette ce doublon, bien qu'elle avait précisée de prendre en compte les plateaux Espérance dans l'inscription aux plateaux classiques. Elle remplace ces équipes par celles de VERSAILLES 78 FC à MANTES LA VILLE FC.

#### PORCHEVILLE FC

Le club souhaite passer de 2 à 4 équipes.

La Commission ne peut le prendre en compte pour le prochain plateau du 13/10. Elle vous suggère d'ajuster vos inscriptions pour la 2ème phase.

## PLATEAUX ESPERANCE U8-U9

### Inscriptions

Pour consulter la répartition des clubs sur les 5 premiers plateaux de la saison : [Cliquez ici](#)

## ENGAGEMENTS CRITERIUMS U10-U13

Retrouvez la liste des clubs inscrits sur le Football Animation pour la saison 2018/2019. [Voir la liste des inscrits](#)

De plus, notez les inscriptions sont désormais closes depuis le **samedi 29 septembre**. La Commission va désormais procéder à l'élaboration des calendriers des Critériums Départementaux, qui débiteront début novembre.

### Modifications engagements

#### U11

ACHERES CS : Passage de 2 à 3 équipes  
CARRIERES S/S US : Passage de 3 à 5 équipes (l'ajout des 2 équipes se fera sur le Critérium sans distinction d'âge)  
ESSARTS LE ROI AGS : Passage de 1 à 2 équipes  
GUYANCOURT ES : Passage de 5 à 6 équipes  
HARDRICOURT/MERY : Passage de 2 à 3 équipes  
HOUILLES SO : Passage de 3 à 4 équipes  
PLAISIROIS FO : Passage de 4 à 5 équipes  
POISSY AS : Passage de 4 à 5 équipes  
PORCHEVILLE FC : Passage de 4 à 2 équipes  
RAMBOUILLET FC : Passage de 4 à 5 équipes  
VILLENNES ORGEVAL FC : Passage de 4 à 5 équipes

#### U13

FONTENAY FLEURY AS : Passage de 2 à 3 équipes  
GUYANCOURT ES : Passage de 4 à 5 équipes  
MAGNY 78 FC : Passage de 2 à 3 équipes  
MONTIGNY LE BX AS : Passage de 6 à 5 équipes  
POIGNY US : Inscription d'une équipe  
SARTROUVILLE FC : Passage de 4 à 2 équipes  
TRIEL AC : Passage de 2 à 1 équipe  
VERNEUIL ENTENTE : Passage de 4 à 6 équipes (l'ajout des 2 équipes se fera sur le Critérium par année d'âge)  
VILLENNES ORGEVAL FC : Passage de 4 à 5 équipes  
VILLEPREUX FC : Passage de 4 à 3 équipes

### Courriers

#### JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour répondre à une demande d'alternance particulière.

**La Commission transmet à la Commission calendrier.**

#### ROSNY CSM

Demande du club pour répondre à une demande d'alternance.

**La Commission transmet à la Commission calendrier.**

#### TRIEL AC

Le club nous informe de problèmes de terrain en raison de la construction de son futur terrain synthétique.

**La Commission prend note et transmet aux services concernés.**

## CHALLENGE D'AUTOMNE

Les calendriers des journées du Challenge d'Automne U11 & U13 sont désormais disponibles. [Cliquez ici.](#)

### Inscriptions tardives

Ci-après la liste des demandes d'inscriptions tardives sur le dispositif :

#### U11

PECQ US : 2 équipes

#### U13

HOUDANAISE REGION FC : Suppression de 2 équipes  
MONTESSON US : 2 équipes

### Courriers

#### CHAVENAY ASL U11

Demande du club pour modifier son plateau, car ses adversaires du 6 octobre, sont les mêmes que ceux du 29 septembre.

**La Commission prend note. Voir modifications.**

#### MESNIL ST DENIS AS : U13

Le club demande la possibilité d'être affecté sur un même plateau avec sa 2ème équipe supplémentaire.

**La Commission prend note, étant donné qu'il s'agissait d'une inscription tardive et qu'il n'y a pas de place disponible à ce jour, la Commission n'a pu accéder à votre demande pour le 13/10.**

#### 009 du 29/09 : BUC FOOT AO

Le club de VIROFLAY nous fait part d'un problème d'horaire sur le plateau correspondant, il est arrivé à 9h30 pour un début à 10h45.

**La Commission regrette ce manque de communication et demande au club de BUC des explications sur les circonstances de ce problème, pour le lundi 8 octobre.**

#### Interclubs du 22/09 : VERNEUIL ENT. / CARRIERES GRE AS

Le club de VERNEUIL nous fait part de problèmes rencontrés sur cette journée interclubs.

**La Commission demande au club de CARRIERES GRE AS des explications sur les circonstances de ce problème, pour le lundi 8 octobre.**

## CRITERIUM ESPOIR U10-U11

### Courriers

#### CONFLANS FC

Demande de dérogation annuelle pour jouer ses rencontres à 10h00.  
**Après vérifications, accord de la Commission, mais horaire officiel, 9h30.**

#### VOISINS FC

Demande de dérogation annuelle pour jouer ses rencontres à 9h30.  
**Après vérifications, accord de la Commission.**

### Infractions

#### FONTENAY FLEURY AS 1

**La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission demande des explications au club pour le lundi 8 octobre concernant l'absence de M. CHADEAU Franck, éducateur déclaré de l'équipe.**

#### PLAISIROIS FO 11

**La Commission constate que la personne présente pour encadrer l'équipe ne dispose pas du diplôme nécessaire. La Commission demande des explications au club pour le lundi 8 octobre concernant l'absence de M. MABOUNGOU Armel, éducateur déclaré de l'équipe.**

La Commission après étude des feuilles de matches constate un manque évident de dirigeants sur les feuilles de matches. Pour rappel, la présence des dirigeants est obligatoire sur ce dispositif. Ci-dessous la liste des équipes concernées par ce manquement :

BAILLY NOISY SFC 1 / POISSY AS 1 / CARRIERES S-S US 1 / PLAISIROIS FO 1 / MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET FC 1 / TRAPPES ES 1 / GUYANCOURT ES 1 / VOISINS FC 1 / VELIZY ASC 1 / BAILLY NOISY SFC 11 / MONTESSON US 11 / CARRIERES S-S US 11 / FONTENAY FLEURY AS 11 / MONTIGNY LE BX AS 11 / RAMBOUILLET FC 11

## FESTIVAL FOOT U13 PITCH

La Commission a procédé au tirage au sort du premier tour du Festival Foot U13 Pitch, qui se déroulera ce samedi 6 octobre.

Pour consulter le tirage: [Cliquez ici](#)

**Attention, ce tour est un cadrage, toutes les équipes ne joueront pas ce samedi. La liste des clubs exemptés est dans tous les cas affichée. Pour rappel, les équipes participant aux Critériums Régional & Espoir U12-U13 sont exemptés de cette journée, car elles jouent en Critérium.**

## CRITERIUM ESPOIR U12-U13

### Réunion de début de saison

La Commission remercie les clubs qui se sont manifestés pour lui signaler un éventuel dysfonctionnement au moment de l'émargement. Elle va désormais procéder à la vérification des signatures.

### Courriers

#### U12 du 15/09/18 : ELANCOURT OSC 11 / MONTIGNY LE BX AS 11

Accord des deux clubs, une erreur a été faite sur la saisie du score. Score réel 2/6 pour MONTIGNY LE BX AS 11.

La Commission prend note et rectifie. Merci d'être vigilant à l'avenir.

#### U12 du 22/09/18 : CARRIERES GRE 11 / MANTOIS 78 FC 12

Accord des deux clubs, une erreur a été faite sur la saisie du score. Score réel 4/7 pour MANTOIS 78 FC 12.

La Commission prend note et rectifie. Merci d'être vigilants à l'avenir.

#### U13 du 22/09/18 : LIMAY ALJ 1 / MARLY LE ROI US 1

Accord des deux clubs, une erreur a été faite sur la saisie du score. Score réel 6/1 pour LIMAY ALJ.

La Commission prend note et rectifie. Merci d'être vigilants à l'avenir.

#### U13 du 29/09/18 : VILLENES ORGEVAL 1 / ROSNY CSM 1

Le club de VILLENES nous fait part d'un problème de score sur la FMI. Score réel : 13/3 et non 13/2.

La Commission demande à ROSNY CSM de confirmer. Merci d'être vigilants à l'avenir.

#### RAMBOUILLET FC

Le club nous fait part du changement de son éducateur U12. Après vérifications, la Commission valide ce changement.

#### POISSY AS 2 : 2ème infraction

Le club explique sa situation et notamment les raisons de ses 2 infractions.

La Commission prend note et espère qu'aucune autre infraction ne se renouvèlera.

#### VIROFLAY USM 1 : 2ème infraction

Le club explique sa situation et notamment les raisons de ses 2 infractions.

La Commission ne peut valider la présence de M. GHRITLI en l'état, pour les raisons déjà évoquées. Néanmoins, elle transmet aux services concernés et espère qu'aucune autre infraction ne se renouvèlera.

#### ETANG ST NOMES

La Commission demande le nom et le prénom des éducateurs en question qui auraient l'Initiateur 1er niveau.

Elle ne donne donc pas suite pour le moment à la demande d'engagement sur le dispositif.

#### MAGNANVILLE FC

La Commission a pris connaissance de l'identité des deux éducateurs potentiels qui encadreraient les équipes. Elle ne peut les valider, car l'éducateur U12 n'est pas certifié CFF2.

Elle ne donne donc pas suite pour le moment à la demande d'engagement sur le dispositif.

### Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition  
Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé  
Malus : -1pt au classement de la 1ère phase

### U12

Rencontres du 29/09/18

LIMAY ALJ 11 : 2ème infraction : La Commission vous informe qu'au-delà d'une 2ème infraction, votre club ne répond plus aux obligations du Règlement et la Commission peut décider de votre sortie du Critérium Espoir dès la fin de la 1ère phase. De plus, compte tenu de ces infractions dès la 2ème journée de Critérium, la Commission vous demande des explications dans les plus brefs délais concernant ces manquements, sachant que l'éducateur déclaré pour cette équipe est M. EL MBARKI.

## DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Commission du 24 septembre 2018

### FORFAIT NON AVISE

#### U12-U13 ESPOIR

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 29/09/18

53607 : CONFLANS FC 2

### FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

#### U12-U13 ESPOIR

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 équipes  
Rencontres du 15/09/18

#### U12 Poule F

53751 : LIMAY ALJ 11 / ROSNY CSM 11

#### U13 poule C

53615 : TRAPPES ES 2 / VELIZY ASC 1

1er rappel  
Rencontres du 22/09/18

#### U12 Poule C

53709 : PARIS SG FC 12 / MAUREPAS AS 11

### FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

#### U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 11€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 15/09/18

#### U12

53690 : TRAPPES ES 12 / SARTROUVILLE FC 11

Annulation de l'épreuve de jonglerie. Aucun point de bonus attribué.

53737 : MUREAUX OFC 11 / VILLENES ORGEVAL FC 11  
Point de bonus attribué à VILLENES ORGEVAL FC 11.

53751 : LIMAY ALJ 11 / ROSNY CSM 11

Annulation de l'épreuve de jonglerie. Aucun point de bonus attribué.

#### U13

53615 : TRAPPES ES 2 / VELIZY ASC 1

Annulation de l'épreuve de jonglerie. Aucun point de bonus attribué.

1er rappel avant amende et perte de l'épreuve de jonglerie  
Rencontres du 22/09/18

#### U12

53678 : VOISINS FC 11 / ST GERMAIN FC 11

53695 : CHATOU AS 11 / CHESNAY 78 FC 11

53708 : MONTIGNY LE BX AS 11 / VERNEUIL US 11

53724 : VELIZY ASC 11 / VIROFLAY USM 11

53740 : MONTESSON US 11 / MUREAUX OFC 11

53765 : ROSNY CSM 11 / BOUAFLE FLINS ES 11

#### U13

53590 : CHATOU AS 1 / MUREAUX OFC 1

53618 : MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2

53619 : VELIZY ASC 1 / YVELINES-MONTFORT 1

53634 : PLAISIROIS FO 2 / SARTROUVILLE FC 1

53649 : LIMAY ALJ 1 / MARLY LE ROI US 1

53650 : ROSNY CSM 1 / BOUAFLE FLINS ES 1

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES INTERCLUBS U10/U13

1er rappel avant amende  
Rencontres du 22/09/18

VELIZY ASC / GUYANCOURT ES / JOUY EN JOSAS AS  
CHAMBOURCY ASM / ACHERES CS  
MAULOISE US / GUERVILLE ARNOUVILLE  
LOUVECIENNES AS / CLAYES SOUS BOIS USM  
ISSOU AS / ROSNY CSM / BEYNES-MAREIL  
VERNOLITAIN STADE / MUREAUX OFC  
PORCHEVILLE FC / FONTENAY ST PÈRE AS  
CRAVENT FC / DAMMARTI EN SERVE AS

## COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 27 Septembre 2018

### COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### FILLOFOOT

#### Rentrée du foot

Le plateau de rentrée à CARRIERES SUR SEINE a réuni environ 80 filles. Ce fut une matinée très réussie sous un beau soleil malgré le vent. (cf. Article page 4)

#### Plateau Fillofoot

Le plateau n°1 aura lieu le Samedi 13 Octobre 2018 (lieu à confirmer). Toutes les jeunes filles seront les bienvenues.

Merci de nous envoyer à cette adresse mail : [administration@dyf78.ff.fr](mailto:administration@dyf78.ff.fr) une estimation de vos effectifs avant Jeudi 11 Octobre 2018 12h afin de pouvoir organiser la venue des jeunes filles dans les meilleures conditions.

## U11F

### Critérium

Au vu du nombre d'équipes engagées en U11F à 5, la commission a décidé de nommer 3 sites d'accueil pour cette journée. Nous vous rappelons qu'une équipe engagée doit recevoir au moins une fois un plateau U11F à 5.

Le plateau n° 1 des U11F à 5 se déroule ce week-end, Samedi 6 Octobre 2018.

Vous trouverez ci-dessous les poules de la journée n°1 et leur site d'accueil :

**Accueil à 9h00 pour un début de plateau à 9h30**  
Stade ROLAND LEDUC, Chemin des Closeaux

#### POULE 1

**ROSNY/SEINE C.S.M. (1)**  
PARIS ST GERMAIN F.C. (1)  
MANTOIS 78 (1)

**Accueil à 10h30 pour un début de plateau à 11h00**  
Stade du RACINAY, rue d'Arbouville

#### POULE 2

**RAMBOUILLET YVELINES F.C. (1)**  
VOISINS F.C (1)  
MONTIGNY LE BX A.S. (1)  
MAGNY 78 FC (1)

**Accueil à 10h00 pour un début de plateau à 10h30**  
Stade TOBROUK, 5 rue du bas de la plaine

#### POULE 3

**SARTROUVILLE FC (1)**  
CONFLANS F.C. (1)  
VERSAILLES FC 78 (1)  
ELANCOURT O.S.C. (1)

### SENIORS F À 7

Suite à l'examen des feuilles de matchs, nous vous rappelons que :

- Les remplacements doivent figurer sur la FMI.
- L'arbitrage à la touche doit être réalisé par les joueuses remplaçantes.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### U16F

#### 500634 RAMBOUILLET YVELINES FC

Demande de modification annuelle pour l'horaire des matchs à domicile : 17h30 au lieu de 16h.

**La commission donne son accord.**

## FORFAIT GENERAL U16F

**CRIT U16F A**  
580962 LA TOILE 1

### FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

#### U13F

**CRIT U13F A**  
54782.1 ACHERES CS 1

#### U16F

**CRIT U16F A**  
54438.1 MEZIERES AJ 1

## MATCH À JOUER PROCEDURES

Une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI MIDI DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes**.

**A jouer à une date ultérieure**  
**U13F**

**CRIT U13F A DU 29/09/18**  
54780.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / CONFLANS FC 1

**CRIT U13F B DU 29/09/18**  
54663.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / BUC FOOT AO 1

#### U16F

**CRIT U16F B DU 22/09/18**  
54386.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / BUC FOOT AO 1

**CRIT U16F B DU 22/09/18**  
54387.1 PLAISIROIS FO 1 / GUYANCOURT ES 1

**CRIT U16F B DU 29/09/18**  
54391.1 BUC FOOT AO 1 / GUYANCOURT ES 1



A jouer le 03/11/2018  
**U16F**

**CRIT U16F A**  
54432.1 CONFLANS FC 1 / LIMAY ALJ 1

---

## **CONDOLÉANCES**

---

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

**Monsieur Az Zeddine DAHBI**  
**Joueur Vétéran au club de CONFLANS FC**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

# Quoi de neuf à la TECHNIQUE !

## 1ère Phase DÉTECTION U13 (joueurs nés en 2006) Concours d'entrée au Pôle Espoirs INF Clairefontaine 2019

La campagne d'inscription pour la détection U.13, 1ère phase du Concours d'entrée au Pôle Espoirs INF Clairefontaine commence.

Afin de préparer au mieux cette 1ère phase de détection, nous vous avons communiqué via la boîte e-mail officielle du club, les éléments permettant d'inscrire les joueurs que vous souhaitez faire participer à cette opération :

- Vous devrez obligatoirement, via le mail reçu, cliquer sur le lien spécifique pour inscrire en ligne vos joueurs.
- [Le formulaire individuel de renseignements](#) à nous retourner par mail ou à remettre le jour de l'opération.

Afin de faire paraître la répartition géographique des clubs sur les différents sites d'accueil aux 3 dates programmées pour le 1<sup>er</sup> tour de Détection, merci d'inscrire vos joueurs **pour le Lundi 8 octobre au plus tard**.

**Les 1<sup>ers</sup> tours se dérouleront le mardi 23, le mercredi 24 octobre  
et le vendredi 2 novembre 2018.**

La répartition géographique des joueurs inscrits, sur les différentes dates, vous sera communiquée [via la boîte e-mail LPIFF](#) et/ou le site Internet du district : rubrique "Technique".

Afin de faciliter le bon déroulement de cette détection, nous vous précisons les points suivants :

- Seuls les joueurs inscrits préalablement par leur club pourront participer à la détection ;
- Les joueurs devront également présenter [le formulaire individuel de renseignements](#), s'il n'a pas déjà été retourné au District.

Nous espérons que ces dispositions vous permettront d'accompagner vos meilleurs éléments lors de ce 1<sup>er</sup> tour de Détection.



La Commission Technique  
Le Conseiller Technique Départemental

Pour tout renseignement complémentaire :

Secrétariat Technique : M. TEXIER - Tel : 01 80 92 80 27 - Suivi Pédagogique : M. ROBLES - Tel : 06 74 71 27 14

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 25/09/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
<b>D1</b>			<b>D3A</b>			<b>D4B</b>			<b>D5C</b>			<b>D6C</b>		
MANTOIS 78 FC	2,0	6	MAGNANVILLE F.C.	3,0	6	TRAPPES E.S.	1,0	6	HOUDANAISE REGION FC	2,0	6	RAMBOUILLET YVELINES		6
PLAISIROIS F.O.	4,0	6	LIMAY ALJ	3,0	6	CROISSY U.S.		6	MAGNY 78 F.C.	4,2	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	3,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	2,0	6	ST ARNOULT F.C.	5,0	6	COIGNIERES F.C.		6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	2,0	6	PECQ US LE		6	ST CYR AFC	3,0	6	ELANCOURT O.S.C.	4,0	6	PERRAY FOOT. ES		6
GUYANCOURT ES	2,0	6	MUREAUX O.F.C. LES		6	MESNIL LE ROI A.S.	2,0	6	VIROFLAY U.S.M.	2,1	6	ABLIS FC SUD 78	2,4	6
HOUILLES A.C.	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	2,1	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	4,0	6	ST ARNOULT F.C.		6			6
HARDRICOURT US	6,0	6	HOUILLES S.O.	4,0	6	VELIZY ASC	3,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	3,0	6	BUC FOOT AO	3,9	6
SARTROUVILLE F.C.		6	CHANTELOUP LES V. US	2,0	6	YVELINES U.S.	1,0	6	MONTIGNY LE BX AS	1,0	6	MESNIL ST DENIS ASL		6
GARGENVILLE STADE	5,0	6	PORCHEVILLE FC	3,0	6	BAILLY NOISY SFC	4,0	6	NEAUPHLE-PONT.	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6
MONTESSON U.S.	5,0	6	VILLENES ORGEVAL	1,0	6	BUC FOOT AO	4,0	6	YVELINES U.S.	2,1	6	MAGNY 78 F.C.		6
CARRIERES GRESILLONS	2,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	5,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6	ABLIS FC SUD 78	3,1	6			
MAUREPAS AS	7,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	11,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
<b>D2A</b>			<b>D3B</b>			<b>D5A</b>			<b>D6A</b>					
BAILLY NOISY SFC	4,0	6	VALLEE 78 F.C.	2,0	6	JUZIERS F.C.		6	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	3,0	6	VILLEPREUX F.C.	2,0	6	MAULOISE U.S.	2,1	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	2,0	6	CHATOU AS		6	EPONE USBS		6	VERNOLITAIN STADE		6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	1,0	6	CHAMBOURCY ASM	1,0	6	GUITRANCOURT ASF	1,0	6	TRIEL AC		6			
MONTIGNY LE BX AS	3,0	6	ELANCOURT O.S.C.	3,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC		6			
TRAPPES E.S.	4,0	6	MAUREPAS AS	1,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE		6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	2,0	6	COIGNIERES F.C.	4,0	6	VERNOLITAIN STADE	1,0	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	3,0	6	MONTIGNY LE BX AS	1,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.		6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	1,0	6	PLAISIROIS F.O.	2,0	6	VAUXOISE ES	1,0	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	2,0	6	VOISINS F.C.		6	VILLENES ORGEVAL	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	1,0	6	MARLY LE ROI U.S.	3,0	6	ISSOU AS		6						
AUBERGENVILLE F.C		6	POISSY AS		6	MANTES U.S.C.	5,0	6						
<b>D2B</b>			<b>D4A</b>			<b>D5B</b>			<b>D6B</b>					
BOUGIVAL FOOT	8,0	6	CONFLANS F.C.	1,0	6	BOUGIVAL FOOT	2,0	6	BEYNES F.C.		6			
CARRIERES S/SEINE US	3,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	2,0	6	HOUILLES S.O.		6	FEUCHEROLLES USA		6			
CHANTELOUP LES V. US		6	MAISONS-LAFFITTE F.C	1,0	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	5,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	1,0	6	HOUILLES A.C.	3,0	6	MAURECOURT F.C.		6			
MAULOISE U.S.	1,0	6	MAGNANVILLE F.C.	5,0	6	VILLEPREUX F.C.		6	CHAMBOURCY ASM		6			
CHESNAY 78 F.C. LE	8,0	6	SARTROUVILLE F.C.	5,0	6	CROISSY U.S.	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.		6			
EPONE USBS	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.		6	CHATOU AS		6	CHESNAY 78 F.C. LE		6			
VERNEUIL S/SEINE US	9,0	6	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	1,0	6	TRIEL AC	3,0	6	MONTESON U.S.	7,0	6	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	1,0	6	ANDRESY F.C.		6	CARRIERES S/SEINE US	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	3,0	6	GARGENVILLE STADE		6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.		6	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	2,0	6	MEZIERES A.J.		6	CARRIERES GRESILLONS		6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement